Saut N°a

achat du secret de convertir le fer en acier.

Mémoire

Ecrit par M. Le Controleur gal. à M. Le Chev. De Boistel Cour du manége qu'il sera accordé 12 ou 1500.tt pour frais de voyage 22.8bre. 1784.

Les Anglais ont seuls le Secret de convertir le fer en acier, et cet acier factice étant très supérieur à celui que l'on trouve tout formé dans les Mines, Il en résulte que les Anglais sont en possession d'en fournir toutes les Nations.

On a fait en france beaucoup de tentatives infructueuses pour parvenir àla découverte de ce secret ; Celles que l'on a faite pour l'acheter en Angleterre ont été également sans succès, par la raison qu'il n'est connu que de quatre Personnes qui sont des Millionnaires. Ils approchent seuls des fours dont la forme est une partie du Secret, Eux seuls le chauffent, y placent et en retirent les barres de fer à Convertir en acier.

Un homme qui est Phisicien, Chimiste, et membre de l'academie des arts et Sciences de Londres

Et qui y a passé dix ans, est parvenu à voir un des fours et a pénétré tout le secret de l'Operation.

Il est dans ce moment en Allemagne où il a formé un Etablissement, qui a le plus grand succès; Il est sollicité par plusieurs Puissances, et principalement par le Roy de Prusse de transporter son etablissement dans le pays de Cleves.

On croit qu'il seroit de la plus grande importance pour l'Etat de saisir cette occasion de se procurer la Connoissance de ce Secret. Cet homme paroit disposé à préférer la France pour le lui vendre.

Il s'etabliroit dans la Province de Berry dont le fer selon lui est superieur à celui que les Anglais tirent de Suède pour faire l'acier.

Il s'ensuivroit que la France attireroit ce Commerce à Elle, tant à cause de la Supériorité de la qualité, que par le bon

Marché ; La france ayant Ellemême d'excellent
fer et du Bois abondamment dans le Berry,
Et l'Angleterre au contraire etant dans la
nécessité d'acheter du fer d'une qualité
inférieure en Suède et de chauffer les fours
à grands frais à cause du prix excessif du
Bois à Londres.

Si Monsieur Le Controlleur général agrée
cette proposition, la Personne qui a eû L'honneur
de Lui faire passer ce Memoire se fait fort
d'engager le Possesseur du Secret à se rendre à
Paris pour en conférer avec luimême ; pourvû
qu'Elle soit autorisé, par une lettre de Monsieur
le Controlleur général ou de M. de Colonia,
à le tranquilliser Sur les frais de son Voyage.